Date de dépôt : 13 mai 2013

Rapport

de la Commission de contrôle de gestion chargée d'étudier la pétition : Soutien au SPMi et aux usagers contre le déménagement au Saint-Georges Center

Rapport de majorité de Mme Sophie Forster Carbonnier (page 1) Rapport de minorité de M. Jacques Béné (page 17)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Sophie Forster Carbonnier

Mesdames et Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Bertrand Buchs, la Commission de contrôle de gestion (CCG) a auditionné les pétitionnaires le 22 avril dernier et discuté de cette pétition le 29 avril. Les discussions furent brèves, car ce déménagement avait déjà été étudié récemment par la CCG suite à une résolution du groupe des Verts (R 714).

Lors de ses travaux, la CCG a bénéficié du soutien de M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique de la CCG. Les procès-verbaux ont été pris par M^{me} Amandine Duperrier. La rapporteure tient à remercier ici ces personnes pour leurs précieuses contributions.

En résumé

La pétition adressée au Grand Conseil par le personnel du SPMi demande à ce que le déménagement du service dans le bâtiment du Saint-Georges Center soit suspendu et que d'autres locaux, plus adaptés, soient recherchés. P 1862-A 2/18

Les pétitionnaires considèrent que ces nouveaux locaux posent des problèmes en termes de confidentialité et d'accueil pour les familles.

Une majorité de la Commission de contrôle de gestion a accepté de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Audition des représentants du SPMi et du SSP/VPOD, pétitionnaires

Audition de M^{me} Saly Diankon, assistante sociale, de M. Thomas Vachetta, assistant social, de M^{me} Stéphanie Carlucci, gestionnaire, de M. Laurent Claude, assistant social, SPMi, de M, Pablo Cruchon, secrétaire syndical, SSP, et de M. Davide De Filippo, secrétaire syndical SIT.

M. Vachetta remercie la commission de les recevoir à nouveau. Il explique que cette pétition a été faite à l'origine par des collègues et à la demande de partenaires qui cherchaient à savoir comment les soutenir autour de ce refus de déménager dans les locaux du Saint-Georges Center. Il indique que les pétitionnaires se sont dit, après coup, qu'ils allaient la transmettre au Grand Conseil. Cette pétition n'avait donc pas pour vocation initiale d'être adressée au Grand Conseil.

Il indique que les députés n'ont qu'un échantillon des pétitionnaires, mais qu'en interne plus d'une centaine de personnes ont été réunies par souci de représentativité, et pour montrer qu'il n'y avait pas seulement une dizaine de personnes en colère qui étaient représentées, mais bien la majorité des travailleurs sociaux et des personnes qui travaillent dans les services. Il ajoute que plus de 640 signatures émanent de partenaires qui travaillent avec le SPMi tous les jours (gendarmes, psychologues, enseignants, médecins scolaires, personnes de l'hôpital,...).

M. Vachetta rappelle que le personnel du SPMi a tenu une semaine d'action et de réflexion. Dans ce cadre-là, le SPMi a reçu un certain nombre des candidats au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, et il a mesuré la différence de langage entre les élus et les professionnels. Il croit donc qu'il y a un effort à faire du côté du SPMi pour être entendu, et il précise que cette pétition est un des moyens pour le SPMi de faire entendre aux élus que sa demande n'est pas une demande d'enfant gâté, mais que cela correspond à ce que les partenaires attendent en termes de protection de l'enfance de la part du SPMi.

Il indique que, en termes de faits nouveaux concrets, il y a la question du nombre de salles d'entretiens. Il souligne que le nombre de salles proposées par le Conseil d'Etat – nombre qui était déjà insuffisant au départ – n'atteindra pas le chiffre donné au SPMi.

Il croit que le déménagement au Saint-Georges Center ne peut pas être pensé simplement comme une question *stricto sensu* de bâtiment, d'architecture ou de places, mais qu'il doit être pensé dans le but de savoir ce que les élus veulent en termes de protection de l'enfance pour le canton. Il explique que, d'un côté, il est demandé une tolérance zéro concernant la maltraitance, mais que, de l'autre, le service n'a pas suffisamment de moyens. Il souligne que la presse accuse même souvent le service d'être moins efficace que le service vétérinaire, voire même d'enlever ou de prendre en otage des enfants.

M. Vachetta pense qu'il y a une histoire de choix et de visions en termes de protection de l'enfance à Genève. Il indique que le SPMi sait aussi bien faire de l'accompagnement en amont que de l'accompagnement sur les urgences. Mais il rend attentifs les commissaires au fait que cela coûtera cher à terme à l'Etat si le SPMi n'arrive pas à accompagner les familles. La maltraitance est en effet un phénomène qui risque de se reproduire de génération en génération. Il souligne que le SPMi a donc besoin de temps pour s'assurer que les enfants ne sont pas en danger et qu'ils grandissent bien. Il faut que cela se passe donc idéalement par un maintien des enfants à domicile et un travail hebdomadaire avec les familles. Or, ceci ne peut pas faire actuellement avec 65 enfants par assistant social. Il signale que le SPMi fera ce qu'on lui demande, mais répète que c'est un choix qui doit être porté par le Grand Conseil.

M. Vachetta explique qu'à Genève, tant pour les familles migrantes que pour les familles suisses, le tissu social est de moins en moins dense (moins de voisins ou de membres de la famille interviennent dans des situations difficiles). Ainsi, de plus en plus de personnes s'adressent aux services de l'Etat. Il souligne qu'il n'y a pas vraiment de raisons pour que cela change et qu'il faut donc s'attendre à ce que le SPMi ait de plus en plus de demandes durant ces prochaines années. Or, le Saint-Georges Center ne permet pas de faire évoluer le nombre d'assistants sociaux.

Un commissaire (UDC) remercie les auditionnés pour leurs précisions. Il indique que la commission a également entendu un magistrat et le directeur du SPMi et que ces auditions ont amené des commissaires à penser que la pétition n'était peut-être pas fondée. Il prend comme exemple le crédit d'aménagement du Saint-Georges Center qui a été augmenté pour que l'aménagement des nouveaux locaux soit plus convenable. Il explique avoir du mal à comprendre le changement de position du SPMi qui auparavant demandait de quitter ses locaux actuels et qui indique désormais que rester à la rue des Glacis-de-Rive ne poserait plus de problème. Il demande si le

P 1862-A 4/18

SPMi a vu les nouveaux projets et aménagements et s'il a quelque chose à en dire.

M. Vachetta indique que le SPMi n'a pas de chiffres et qu'il n'a eu qu'une seule réunion avec M. Moutinot. Durant cette réunion, il a pu constater certains problèmes, comme par exemple le manque de places de travail pour la section des évaluations sociales (qui établit des rapports pour les tribunaux). Il précise que, depuis lors, plus rien n'a été montré au SPMi. Il indique que le SPMi a ouï dire par les entrepreneurs qu'en décembre le Conseil d'Etat se posait encore la question de savoir si le bâtiment était adapté au SPMi, et que tous les devis rendus étaient revus à la baisse. Il souligne ne connaître du budget des rénovations que le chiffre transmis par le Conseil d'Etat au parlement, à savoir 300 000 F.

Il ajoute que le SPMi sait par des architectes que le bâtiment ne peut pas être changé pour des questions liées à Minergie, et que des séparations ne pourraient pas être placées dans les open space parce que, physiquement, le bâtiment ne le supporterait pas. Il souligne que le SPMi n'a que ces éléments-là

Une commissaire (PDC) souligne tout le respect et la reconnaissance qu'elle porte au travail fait par le SPMi. Elle rappelle que M. Vachetta a parlé de choix à faire pour l'avenir de la protection de l'enfance, et qu'il interpelle les commissaires là-dessus. Elle signale que ce n'est pas dans cette commission qu'il faut en parler. A son avis, ce n'est pas au politique de dire comment il faut s'occuper des enfants, car il y a des risques de dérives si le politique se charge de la question. Concernant les locaux, qui ne seraient pas adaptés, elle pense que c'est certainement en partie vrai. Elle rappelle que la CCG a interpellé le Conseil d'Etat et la direction du SPMi qui l'ont assurée du contraire. Elle s'étonne que le SPMi ait des contacts avec les entrepreneurs. Elle trouve ce fonctionnement un peu particulier. Elle pense que si le SPMI veut dénoncer un dysfonctionnement interne qui va bien au-delà du déménagement, il a toute la légitimité, mais qu'il faut dissocier cette question du déménagement. Elle s'inquiète du fait que, dans chaque service de l'Etat, les fonctionnaires pourraient remettre en cause les décisions prises par leur hiérarchie et venir l'expliquer au politique. Ceci dit, elle trouve important le fait de savoir pourquoi le SPMi n'a pas les mêmes informations que les députés sur le budget des rénovations. Elle demande s'il y a un cahier de déménagement, ou bien si le SPMi s'oppose à déménager et ne quittera pas ses locaux actuels.

M. Vachetta indique que, en tant que fonctionnaires, les personnes travaillant au SPMi ne peuvent pas se permettre de ne pas faire leurs cartons et de refuser de déménager. Il approuve le fait que ce n'est pas aux

fonctionnaires de venir dénoncer des choses auprès des élus. Il précise cependant que le SPMi n'est pas allé chercher les informations, mais que ces dernières lui ont été données. Il explique que le calendrier du déménagement n'a pas cessé d'évoluer : les dates du 31 janvier, puis mars, juin et désormais septembre, ont été évoquées. Il souligne que le service est dans une phase d'incertitude inconfortable pour les collaborateurs et collaboratrices. Il rejoint la commissaire sur le fait que cela prend des proportions qui ne sont pas possibles dans un service de l'Etat qui fonctionne bien, et il pense que tout cela devrait prouver qu'il y a effectivement un souci dans le service.

M. Cruchon pense qu'il faut quand même que le politique se positionne : non pas sur le mode de fonctionnement d'un service, mais sur les moyens donnés au service. Il signale que la seule chose que le personnel peut faire est de dire qu'il n'est pas d'accord avec ce déménagement, mais qu'après ce sont des choix du politique. Il pense que c'est au politique de faire le choix de quelle protection il veut pour l'avenir et s'il veut laisser des enfants et des familles reproduire des situations de violences, génération après génération.

Une commissaire (R) aimerait recadrer le débat sur le déménagement. Elle demande combien de salles d'entretiens le SPMi a dans son bâtiment actuel et combien il en aura au Saint-Georges Center. Elle demande également quelle solution les auditionnés choisiraient s'il leur était proposé soit de rester dans les locaux de la rue des Glacis-de-Rive (sans les rénover, en laissant tel quel le bâtiment actuel), soit de déménager au Saint-Georges Center

M^{me} Carlucci indique qu'elle est gestionnaire. Elle explique qu'au départ il ne devait y avoir qu'un groupe de quatre gestionnaires et que tout le reste était des groupes de deux. Mais, selon les plans, il y aura désormais deux groupes de quatre personnes, parce que les espaces ont dû être restreints pour créer des salles de réunions supplémentaires. Elle indique que les gestionnaires passent passablement de temps au téléphone et rencontrent des gens. Elle souligne donc qu'il va être difficile pour les gestionnaires de travailler et se concentrer, car il y aura beaucoup de bruit. Elle ajoute que les gestionnaires travaillent en étroite collaboration avec la comptabilité, qui sera placée à un étage différent. Elle signale que cet éloignement ne va pas faciliter leur tâche, et que devoir envoyer des courriers internes ralentit le travail.

M^{me} Carlucci indique craindre que le SPMi doive encore croître, car la population ne va pas mieux. Elle signale que, comme le personnel actuel est déjà très à l'étroit, ces augmentations de personnel provoqueraient des diminutions des salles d'entretiens, alors que leur nombre prévu n'est pas suffisant. Elle précise qu'actuellement les assistants sociaux et les

P 1862-A 6/18

gestionnaires utilisent leur bureau comme salle d'entretien. Elle indique que, à choisir, le « mieux » pour le moment serait que le SPMi reste dans son bâtiment actuel, même si ce n'est pas l'idéal, parce qu'elle ne pense pas que le Saint-Georges Center soit la solution.

- M. Claude indique qu'il y a huit lieux par groupe qui peuvent facilement être occupés comme salles de réunion durant la semaine. Ces lieux comprennent des bureaux (utilisés comme salles d'entretiens quand ils sont inoccupés) et les salles de colloque. Il explique que la direction a indiqué au service que le maximum qui pouvait être atteint en termes d'aménagement au Saint-Georges Center, était de 44 salles d'entretiens, ce qui fait 20 salles de moins que dans le bâtiment actuel.
- M. Claude indique que ce nouveau bâtiment a deux gros inconvénients : la question de la confidentialité due aux familles et aux mineurs, ainsi que la question de la concentration des assistants et assistantes sociaux. En effet, il explique que, dans des espaces sans frontières, où 40 travailleurs sociaux passent 40% ou 50% de leur temps au téléphone (pour gérer les choses avec les familles, les mineurs, la police judiciaire, le pédopsychiatre, l'enseignant, etc.), une pollution sonore se crée et la concentration se fait plus difficile.

Concernant la confidentialité, la question s'est posée de la frontière qu'il fallait mettre entre les espaces de travail et les salles d'entretien vitrées. Il estime que la solution choisie pour protéger certaines informations sensibles est insatisfaisante, car il y a notamment des espaces qui laissent passer le flux sonore

M. Claude souligne que, pour le SPMi, le bâtiment du Saint-Georges Center est une régression, même si le service ne se battra pas pour absolument garder le bâtiment actuel. Il signale que le SPMi passe d'un bâtiment inadéquat à un bâtiment qui sera clairement dysfonctionnel.

M^{me} Diankon indique que des locaux inadaptés ne permettent pas au SPMi de faire son travail de manière optimale. Elle explique que, lorsque la confidentialité est un outil important pour gérer des situations extrêmement délicates et difficiles, un bâtiment comme celui du Saint-Georges Center peut avoir des conséquences sur la qualité du travail.

M. Cruchon explique la différence de points de vue entre la direction et les travailleurs sociaux au sujet du calcul de salles. La direction calcule linéairement le nombre d'heures d'entretiens et ne semble pas tenir compte des pics d'activités que connaît le SPMi : les mercredis, les soirs et les midis, à savoir aux moments où les familles sont disponibles. Il souligne que les calculs et la vision de la direction sont en opposition avec la réalité du terrain.

Un commissaire (L) pense qu'il y a un vrai problème de communication. Deux positions s'opposent. Selon lui, le Grand Conseil doit bien faire confiance au Conseil d'Etat et ne pas aller contre lui, si ce dernier a fait ses analyses, parce que sinon tous les services de l'Etat viendraient voir le Grand Conseil en lui disant que leurs conditions de travail ne leur conviennent pas. De plus, il précise que le conseiller d'Etat et le directeur (ancien conseiller d'Etat) ont plutôt une fibre sociale et veulent que ce service fonctionne bien. Il pense qu'il y a une résistance au changement, mais qu'il y a sans doute des personnes très contentes d'aller là-bas. Il souligne que le Grand Conseil est prêt à soutenir le SPMi, mais il doit aussi faire des constatations. La CCG pourrait demander un audit externe, afin de savoir exactement ce qui va ou pas. Il ajoute que les commissaires n'ont pas d'information comme quoi le SPMi ne va pas déménager, et qu'il faut donc que le personnel se fasse à l'idée de ce déménagement. Il rappelle que, si le SPMi n'avait pas demandé à déménager, il serait resté dans ses bureaux actuels, bureaux qui étaient alors jugés insatisfaisants (insalubres, pas de confidentialité, pertes de temps, compliqués, etc.). Il a fallu qu'il y ait une forte pression de M. Beer et de M. Moutinot, afin que le SPMi obtienne ces nouveaux locaux, parce que beaucoup d'autres services voulaient y aller. Le commissaire demande donc aux auditionnés d'expliquer les positions opposées qui s'affrontent.

M^{me} Diankon pense qu'il est important que les commissaires se rappellent que le travail que fait le SPMi est très différent de celui d'autres services de l'Etat. Elle rappelle que le SPMi travaille avec des familles qui sont dans des situations complexes, qu'il y a des décisions qui impliquent l'avenir des enfants et que le base de son travail est de créer des liens. Elle souligne que le SPMi ne peut pas créer de liens et faire un travail « correct » dans les locaux du Saint-Georges Center. Elle répète que le problème principal de ces locaux est la confidentialité, et que c'est donc plus pour les enfants et les familles, au niveau éthique, que cela pose un problème au SPMi.

UN commissaire (L) demande quelles sont les relations entre les auditionnés et leur direction et s'il y a des personnes entre M. Moutinot et les auditionnés

M. Vachetta indique que tous les chefs de groupes (des huit groupes) ont signé la pétition contre le déménagement, car ils voient aussi que cela ne sera pas possible. Il explique que la mobilisation faite contre ce déménagement est sans commune mesure avec l'histoire des locaux actuels (lorsqu'ils étaient critiqués par le personnel). Actuellement, les collaborateurs sont prêts à rester dans ces locaux plutôt que de déménager au Saint-Georges Center, parce que les bureaux actuels sont de vrais bureaux fermés où les familles peuvent être accueillies. Les bureaux actuels aident aussi à avoir une certaine sécurité (si

P 1862-A 8/18

un collègue se fait agresser, il y a tout de suite du monde à côté, ce qui n'est pas le cas dans les nouveaux locaux). Il signale qu'il ne peut pas entendre le discours disant que le personnel du SPMi est un personnel qui n'arrive pas à s'adapter au changement. Il rappelle que le SPMi a connu beaucoup de changements, dont une fusion en 2006.

M. Vachetta ajoute que le déménagement était prévu avant l'arrivée de M. Moutinot et que donc ce dernier applique les consignes de M. Beer pour le déménagement, mais il précise que, avec tout le respect qu'il lui doit, M. Moutinot ne connaît pas le travail social fait par le SPMi. A propos du nombre de salles d'entretiens, M. Vachetta indique qu'actuellement il y a une salle pour deux assistants sociaux (en plus des bureaux fermés), alors que ce qui est proposé au Saint-Georges Center est une salle pour trois assistants sociaux. Cela ne pourra pas fonctionner durant les pics d'activité.

Une commissaire (PDC) indique qu'il y a des problèmes de locaux pour de nombreux offices de l'Etat. Elle signale que beaucoup de personnes estiment que les plus beaux locaux de la République ont été donnés au SPMi.

M. Claude indique que le Saint-Georges Center n'est pas fonctionnel pour le SPMi et que l'open space n'est pas exemplaire et idéal pour ce qui est de la confidentialité.

La commissaire demande si le SPMi ne croit pas que les aménagements garantis seraient suffisants pour régler ces problèmes.

M. Vachetta indique que l'open space ne pourra pas fondamentalement être changé.

Un commissaire (MCG) indique que les commissaires ont tous bien compris les revendications du SPMi, à savoir que ce dernier ne veut pas aller dans les nouveaux locaux. Il pense que la commission doit maintenant statuer sur la pétition. Il propose que les députés aillent voir les locaux actuels, le travail fait par le SPMi et les locaux du Saint-Georges Center, afin qu'ils se rendent compte de manière pragmatique si ces locaux conviennent ou non.

M. Cruchon indique que, si le personnel du SPMi demandait au Grand Conseil de débloquer cinq millions pour aller dans un autre bâtiment, il comprendrait les réticences des députés. Mais il signale que le débat porte sur le contraire : le SPMi indique que les locaux du Saint-Georges Center, certes très beaux architecturalement, ne sont pas adaptés pour le service. Il ne comprend vraiment pas le débat politique qu'il y a autour de tout cela, car il rappelle que les députés essaient de réduire les coûts au maximum pour le budget, et que le SPMi propose justement de ne pas déménager dans un bâtiment hors de prix.

Le président indique que les députés ne leur reprochent rien, mais qu'ils cherchent à comprendre. Le président remercie les auditionnés pour leur présence ainsi que pour leurs explications.

Discussion

La CCG discute d'abord de l'opportunité de lier cette pétition avec une résolution Verte (R 714) portant sur le même sujet.

Une commissaire (Ve) demande le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, car elle estime qu'il demeure encore un certain nombre d'interrogations et des réponses insatisfaisantes sur ce déménagement.

Un commissaire (S) explique que les réactions du personnel sont très fortes. Il pense que les questions à propos de l'occupation des locaux et de la confidentialité sont quand même des vrais problèmes, et il aimerait que les députés aient une réponse claire et nette du Conseil d'Etat par rapport à cela. Il indique que les réponses données durant l'audition de M. Moutinot et de M. Beer (concernant la résolution) ne satisfont pas les pétitionnaires, puisque la pétition a été envoyée. Il pense que cette pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat, afin qu'il y ait une prise de position officielle et dans le but de rassurer les pétitionnaires. Il trouve que renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat peut être un élément d'apaisement de la situation.

Un commissaire (UDC) explique que l'UDC refuse de lier le déménagement aux dysfonctionnements. Il ajoute que la résolution et la pétition doivent effectivement être traitées ensemble. Il précise que deux magistrats, qui sont quand même de gauche, proposent une solution. Il indique que l'UDC accepte les conclusions du Conseil d'Etat, pour le déménagement uniquement.

Un commissaire (L) pense qu'il y a un risque, en donnant autant de publicité à ce genre des pétitions, que de différents services s'y mettent aussi. Il indique que ce sont des conseillers d'Etat de gauche qui ont pris cette décision, conseillers qui sont proches des problématiques gérées par ce service. Il ne voit vraiment pas pourquoi la pétition devrait être renvoyée au département, alors que la R 714 était assez claire. Il a l'impression qu'il y a une vraie volonté de ne pas déménager, parce qu'il y a une résistance au changement. Il explique qu'il a visité leurs futurs locaux et qu'ils sont vraiment bien. Il pense qu'il n'y a aucun problème. Il a constaté qu'au rez-de-chaussée il y a 12 salles de réunion supplémentaires et il indique qu'il n'y aurait sans doute pas de problème à ce que certaines salles puissent être utilisées par le SPMi les mercredis. Cependant, il ne sait pas si ces voies-là

P 1862-A 10/18

ont été évoquées au sein du Conseil d'Etat. Il indique que son groupe propose de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une commissaire (S) indique qu'il y a une inadéquation entre des mesures standardisées (mesures OLEG) et les besoins variables des services. Elle indique que c'est une responsabilité du Conseil d'Etat qui, en début de législature, a voulu standardiser tous les bureaux via les normes OLEG, ce qui donne aujourd'hui des difficultés pour répondre aux besoins effectifs du terrain. Elle indique qu'une toute nouvelle organisation devrait alors être mise en place, dans une profession qui demande une grande confidentialité et où un bureau pour chaque assistant social n'est pas un luxe.

Un commissaire (MCG) se déclare surpris que l'UDC ne soutienne pas cette pétition, alors qu'un membre de ce parti ne cesse de harceler le Grand Conseil à propos du SPMi. Il rappelle qu'il y a une différence entre le DU (autorisations de chantiers et immobilier) et le SPMi (affaires privées et touchant la sphère familiale). Il pense que la sphère privée doit être respectée, et il indique que, pour cette raison, le MCG soutiendra le renvoi au Conseil d'Etat

Un commissaire (R) pense que le législatif a fait le maximum par rapport à cette pétition et qu'il a pris au sérieux cet instrument important de la démocratie. Il rappelle que la commission a consacré plusieurs séances pour étudier une résolution Verte et a auditionné toutes les parties intéressées. Il pense que c'est un problème d'application qui relève de l'exécutif. Il a la conviction que ces locaux permettent au SPMi de poursuivre sa mission. Il pense qu'il faut déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil, et il trouve que ce n'est pas le rôle du législatif de trop se mêler de la problématique de l'attribution des locaux. Il souligne que les députés ont joué leur rôle, ont entendu et respecté les pétitionnaires, et il pense qu'il faut mettre un terme à l'examen de cette pétition.

Une commissaire (Ve) indique que personne ne conteste le fait que c'est un magnifique bâtiment et que les locaux sont très beaux, mais elle souligne que ces derniers ne sont pas adaptés aux types d'activités que conduit le SPMi. Elle rappelle que ce service est amené à recevoir des familles et des enfants, et qu'il faut respecter un certain nombre de principes liés à la confidentialité. Elle indique que les travaux prévus devraient régler un certain nombre de problèmes, mais que les commissaires n'ont pas la garantie qu'ils seront tous réglés. Raison pour laquelle les Verts estiment que cette pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat, afin que ce dernier reste en lien avec ce service et qu'il commandite d'autres travaux si cela devait être nécessaire.

Un commissaire (UDC) indique que son parti soutient la scission complète entre le problème logement et le problème dysfonctionnement. Il tient à dire que l'UDC se bat contre le personnel du SPMi qui prend des décisions arbitraires face à l'enfance. Il souligne que l'UDC ne mélange donc pas ces deux problèmes.

Un commissaire (S) est d'accord sur le fait que c'est une question qui relève de l'exécutif, à savoir que c'est une question de gestion et d'administration. Raison pour laquelle il faut renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. C'est à lui de se prononcer.

Le président indique que le PDC demande le renvoi au Conseil d'Etat. Il pense que les commissaires doivent bien comprendre que ce sont des situations où les assistants ont besoin d'une grande confidentialité, et il indique que ce n'est pas parce que des locaux sont magnifiques qu'ils sont adaptés au SPMi. Il croit qu'il ne faut pas confondre des locaux modernes et adaptés pour un travail de bureau et des locaux qui ont une fonction très précise, à savoir recevoir des personnes avec des situations familiales difficiles et graves, situations qui demandent une grande confidentialité. Il indique avoir été très impressionné par les propos tenus par les pétitionnaires. Il ne pense pas que c'est une réaction d'enfant gâté, mais il rappelle que le SPMi préfère rester dans ses locaux actuels plutôt que de déménager. Il sait, en tant que médecin, qu'il est parfois préférable d'avoir de vieux locaux, où une certaine séparation des services peut être respectée, que d'avoir de grands locaux modernes. Il indique que, si les pétitionnaires veulent vraiment rester dans leurs locaux, ils devraient pouvoir y rester, si ces derniers sont plus adaptés. Cependant, il ajoute qu'il faudra être extrêmement attentif au fait que le service ne demande pas d'autres locaux tout de suite après.

Un commissaire (L) rappelle que la première revendication des collaborateurs du SPMi était le déménagement, déménagement qui faisait partie de l'accord passé avec le Conseil d'Etat. Il s'étonne un peu du fait que le service n'en veut pas. Il pense que c'est oublier l'accord de base passé entre les employés du SPMi et le Conseil d'Etat, et il s'étonne qu'un tel accord soit remis en cause.

Un autre commissaire (L) signale que les conditions de travail actuelles du SPMi ne sont pas vraiment bonnes. Il souligne que les commissaires n'ont pas du tout vu les chefs de services et les responsables, à part M. Moutinot. S'il y a un débat là-dessus en plénière, les institutions ne vont pas en ressortir grandies. Il souligne que, si jamais cette pétition passe et que le Conseil d'Etat renonce à déménager le SPMi au Saint-Georges Center, il ne faudra pas compter sur son groupe pour voter des crédits, afin d'aménager d'autres locaux pour ce service : il devra rester où il est actuellement.

P 1862-A 12/18

Une commissaire (Ve) pense qu'il n'y a actuellement pas de problèmes de confidentialité, car, même si les locaux sont vieux, les collaborateurs ont des bureaux fermés et peuvent recevoir toutes les familles sans que cela pose des problèmes de confidentialité. Elle répète que les craintes concernant le déménagement sont que la conception du nouveau bâtiment ne corresponde pas à ce besoin-là. Elle souligne que c'est un service qui est directement au contact de la population, et qu'il est donc extrêmement sensible. Elle pense que la position de dire que si la pétition est renvoyée au Conseil d'Etat, le groupe libéral s'opposera à tout déménagement à l'avenir est dogmatique. Elle souligne que, si la pétition est renvoyée au Conseil d'Etat, cela ne voudra pas dire que ce dernier reviendra en arrière sur sa décision, mais que cela le rendra peut-être plus attentif sur le fait qu'il y a un certain nombre de problématiques qui causent des soucis et auxquelles il faut apporter des réponses. Elle ajoute que cela maintiendra aussi une certaine pression, afin que les travaux promis se fassent. Elle regrette les attaques que fait l'UDC contre ce service, car elle pense que c'est un service qui n'a pas besoin de ces polémiques-là, et elle rappelle que les collaborateurs de ce service sont énormément mis sous pression.

Un commissaire (L) indique que certains de ses collègues ont remis en cause des procédures AIMP à la Commission des finances concernant les Vélib'. Il souligne que la commissaire (Ve) avait dit que ce n'était pas le travail des députés de se mêler de ce genre de choses, et il la rejoint là-dessus. Mais il pense que les commissaires sont en train de faire exactement la même chose dans le cadre de cette pétition : c'est une affaire de logistique qui ne regarde que l'exécutif, et il estime que le parlement n'a pas à se mêler de ces affaires de déménagements. Il a confiance en l'exécutif lorsque ce dernier analyse quel service doit aller dans quels locaux, et il ajoute que, s'il y a vraiment un problème de fond dans ce service, il faudrait demander un audit, afin que les députés soient fixés.

Un autre commissaire (L) a la crainte qu'il y ait une crise au SPMi, non pas en raison du déménagement, mais parce tout le monde s'en mêle. Il se demande s'il n'y a pas un problème au niveau du personnel, car il ne comprend pas pourquoi le SPMi ne trouve pas de nouveau directeur. Il pense que continuer à débattre de ce sujet n'est pas la bonne solution, mais il indique que, si la majorité veut renvoyer cet objet au Conseil d'Etat, il y aura un grand déballage au Grand Conseil, et qu'il n'est pas convaincu que l'institution en sortira grandie.

Une commissaire (Ve) signale faire une différence entre la gestion des locaux de l'Etat et les AIMP : elle rappelle que, concernant les AIMP, il y a un accord international qu'il convient de respecter et que les démarches

entreprises par un certain député posent des problèmes juridiques, puisque la personne à qui le contrat a été refusé fait recours en argumentant que c'est pour des questions politiques. Elle souligne que personne ne peut dire que la gestion des locaux de l'Etat est satisfaisante, et elle indique qu'il y a de véritables problèmes. Elle souligne que d'autres services ont besoin de locaux et n'ont pas de problème de confidentialité : ils auraient donc pu être mis au Saint-Georges Center. Elle indique que le problème des locaux du SPMi fait donc partie d'un problème plus large sur la gestion des locaux de l'Etat. Si le parlement n'a rien à dire sur ce problème de gestion des locaux de l'Etat, elle trouverait cela dommage.

Vote

Le président met aux voix le dépôt de la P 1862 sur le bureau du Grand Conseil

Oui: 6 (2 R; 3 L; 1 UDC)

Non: 7 (2 S; 2 Ve; 1 PDC; 2 MCG)

Abst.: -

Le dépôt de la P 1862 sur le bureau du Grand Conseil est refusé à la majorité.

Le président met aux voix le renvoi de la P 1862 au Conseil d'Etat.

Oui: 7 (2 S; 2 Ve; 1 PDC; 2 MCG)

Non: 6 (2 R; 3 L; 1 UDC)

Abst: -

Le renvoi de la P 1862 au Conseil d'Etat est accepté à la majorité.

P 1862-A 14/18

Pétition (1862)

Soutien au SPMi et aux usagers contre le déménagement au Saint-Georges Center

Mesdames et Messieurs les députés,

Comme vous le savez peut-être, notre service devra déménager au début de l'année 2013 dans des nouveaux locaux au boulevard Saint-Georges. L'immeuble est grand, neuf, propre et agréable. Toutefois, il s'agit d'open space, ce qui est incompatible avec la nature des missions propres au SPMi.

Chaque étape recevra 3 différents groupes (par exemple : groupe 2 + groupe 6 + groupe des évaluations sociales). Ainsi, les collaborateurs du SPMi seront répartis sur 4 étages, avec environ 50 personnes par étage, travaillant tous à 2, 3 et en grande majorité à 4 personnes sur des tables aménagées en bureau, dans de grands espaces parfois séparés par de hautes étagères. Les étages posséderont entre 12 et 13 salles d'entretien, ce qui fait environ 4 salles d'entretien par groupe, donc pour 15 assistants sociaux, recevant quotidiennement des usagers et des professionnels.

Les salles d'entretien sont des salles qui se suivent les unes aux autres et qui sont cloisonnées de parois vitrées pouvant être floutées. Les étages ne bénéficieront pas de salle d'attente à proprement parler : des espaces confinés et vitrés au milieu des espaces de travail pourront accueillir les enfants, les parents et les professionnels qui devront être sortis des entretiens ou qui devront patienter.

La réception, unique, se trouvera au rez-de-chaussée et accueillera toutes les personnes se rendant à des entretiens dans notre service. Les professionnels et les usagers du canton de Genève, représentant entre 1'000 et 2'000 personnes de passage par mois, attendrons dans un même espace, chacun pouvant y croiser son voisin. Les assistants sociaux descendront chercher les personnes afin de les accompagner jusqu'aux salles d'entretien, passant ainsi à proximité d'un certain nombre de collaborateurs travaillant sur leur écran ou par téléphone.

Par ailleurs, des inconvénients tels que le brouhaha ambiant généré par les entretiens téléphoniques et les discussions autour de certaines situations empêcheront de se concentrer. Les allers-retours incessants des assistants sociaux accompagnés de leurs rendez-vous occasionneront des nuisances

sonores intempestives. De plus, les émotions vives que peuvent induire la lourdeur des sujets abordés en entretien auprès des usagers et des collaborateurs constitueront des désagréments supplémentaires. Enfin, la gestion des odeurs, dans des locaux qui ne peuvent être ouverts sur l'extérieur, sera mal aisée.

D'autres questions et préoccupations majeures, directement en lien avec ces aménagements, heurtent les collaborateurs du SPMi lorsqu'il s'agit d'évoquer le socle des métiers du social.

L'accueil des familles doit se faire avec discrétion, compréhension, respect et confidentialité. La relation de confiance naît et s'enracine dans l'intimité proposée aux usagers lors de récits de vie, de crises et d'événements perturbants voire traumatisants. Les salles proposées, même en y ajoutant une apparente opacité, ne constituent pas un lieu propice au développement de la relation intime, qui se base sur la confidence possible entre deux personnes. La visibilité de noms sur des classeurs, des dossiers entreposés sur les bureaux ou la possibilité d'entendre des noms d'usagers dans des conversations téléphoniques de collaborateurs ne peuvent que faire craindre le non-respect de la protection des données et du secret professionnel.

La question de la sécurité tant des collaborateurs que des enfants et des usagers sur le passage de certaines personnes mécontentes ou en crise doit impérativement être soulevée. Les usagers, les professionnels et les collaborateurs ne devraient pas être incommodés voire choqués par le vocabulaire et, parfois, le comportement de personnes aux prises avec des psychopathologies importantes. Ils ne devraient pas être directement confrontés aux problématiques multiples traitées quotidiennement dans les locaux du SPMi ; ils ne devraient même pas en être simples spectateurs. Dans cette configuration, les collaborateurs, les professionnels ainsi que les usagers sont tous susceptibles d'être exposés à une scène de violence qui surviendrait à l'étage.

Le manque de salles à disposition dans ce bâtiment pour l'exercice des métiers inhérents au SPMi est flagrant et en contradiction majeure avec les pratiques sociales éprouvées. Ainsi, trop peu de disponibilité sera laissée aux visites impromptues, aux situations réclamant des réponses rapides, des entretiens dans la foulée et des changements de programme. Le besoin d'un espace permettant la réflexion en groupe ainsi que le climat serein propice à la prise de décisions dans des situations urgentes viendraient à manquer cruellement.

P 1862-A 16/18

Tous les points abordés dans ce texte, et d'autres encore, alarment les collaborateurs du SPMi. Ils ne parviendront pas à atteindre la qualité de leurs missions dans un environnement professionnel source de multiples nuisances engendrant des effets négatifs sur la santé des collaborateurs et l'accueil du public.

Nous demandons:

- De suspendre le déménagement au Saint-Georges Center ;
- De chercher des locaux adaptés à la mission du SPMi.

N.B. 35 signatures p.a. SSP/VPOD Syndicat des services publics Monsieur Pablo Cruchon Secrétaire syndical Rue des Terreaux-du-Temple 6 1201 Genève

Date de dépôt : 21 mai 2013

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Jacques Béné

Mesdames et Messieurs les députés,

Après la QUE 35 et la R 714, voici la P 1862 et bientôt encore d'autres objets concernant le SPMi. Depuis les années 2000, ce ne sont pas moins de 17 objets concernant le SPMi que le Grand Conseil a eu à traiter.

Sujet sensible, la problématique du SPMi ne doit pas être minimisée. La difficulté du travail effectué par les collaborateurs doit être prise en compte.

Depuis de nombreuses années, ce service souhaite déménager dans des locaux plus appropriés. Le Conseil d'Etat, conscient que les locaux actuels ne sont plus du tout adaptés, a placé le SPMi en priorité pour rejoindre le Saint-Georges Center, recalant d'autres services tout aussi demandeurs de nouveaux locaux

Il se trouve que la presse, sur la base de bruits et rumeurs, a rapporté que ces nouveaux locaux étaient totalement inadaptés à la mission du SPMi. Certains députés, friands de toute information « étayée », ont décidés de lui faire écho en déposant la R 714. Immédiatement suivie par la présente pétition munie de 35 signatures !!!

La commission a donc procédé à toutes les auditions nécessaires dont il ressort les points suivants :

- Il est nécessaire et fondé que la population soit accueillie dignement dans les locaux du SPMi.
- Dans le livre noir du SPMi, il est indiqué que <u>les locaux actuels sont</u> « sales, petits, peu <u>lumineux</u>, insalubres, exigus, moches, peu pratiques et mal insonorisés ».
- M. Moutinot, directeur ad interim du SPMi et ancien conseiller d'Etat socialiste est pour le déménagement, contrairement à certaines allégations qui laissaient supposer qu'il aurait simplement « respecté » le choix du Conseil d'Etat.

P 1862-A 18/18

• M. Charles Beer, conseiller d'Etat socialiste, a dû argumenter pour que le choix se porte sur le SPMi, alors que nombre d'autres services sont en attente de nouveaux locaux depuis de nombreuses années.

- Les collaborateurs ont visité les locaux sans que les travaux nécessaires ne soient encore réalisés. Malgré les travaux projetés et sans avoir vu le résultat, certains continuent à estimer que les locaux sont inadaptés.
- Les plans ont été soumis à tous les intéressés et sont toujours à disposition.
- Toutes les mesures d'aménagement ont été prises pour que le service puisse remplir sa mission.
- Il y a une très grande résistance au changement de la part du personnel, notamment concernant les bureaux en open space.

Fort de ces constats et des informations transmises à la commission, il est établi que l'ensemble du processus de validation de ce déménagement a été respecté. Tant du côté du DIP que de l'Office des bâtiments (DU).

Le déménagement d'un service est clairement une prérogative du Conseil d'Etat et il serait dommageable pour l'autorité de l'Etat que le Grand Conseil remette en cause ses décisions, à moins qu'un manquement grave ne soit constaté, ce qui n'est pas le cas ici. A défaut, le Grand Conseil deviendrait le récipiendaire des doléances, fondées ou non, de chaque service, de chaque fonctionnaire concernant son lieu de travail. Et cela sans avoir ni les moyens ni la légitimité pour y donner suite.

Dans le cas présent, l'on ne peut que souhaiter au SPMi de retrouver une certaine sérénité et de poursuivre le dialogue avec sa hiérarchie, ouverte et accessible comme nous l'avons constaté. Gageons que ce déménagement et l'arrivée attendue d'un nouveau directeur puisse permettre l'installation d'un climat propice à l'amélioration de la satisfaction du personnel.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les députés, à déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.